

MUSÉES ROYAUX

Bruxelles, 19.....

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N°

39

A

OBJET

ANNEXE

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice n'a
pas été favorable à l'acquisition, pour les col-
lections de l'Etat, d.....
dont vous avez soumis la reproduction photogra-
phique à l'examen.

Veillez agréer, M....., l'assurance de
notre considération distinguée.

Copie expédiée le

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,
Le Secrétaire,

5226/39



MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N^o

A

OBJET

ANNEXE

Copie expédiée le

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, d
qui l'objet de

C ouvrage que nous tenons, Monsieur
à votre disposition, pour
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée n^o 9, contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente.

Veuillez agréer, M , l'assurance
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,
Le Secrétaire,

RÉCÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de *e* ouvrage soumis
à l'examen de la Commission directrice des MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE ET
DE SCULPTURE, et faisant l'objet de sa communication N° en date
du

Bruxelles, le *24 juin* 191*3*.

L. Vander Borcht

RÉCÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de trois ouvrage..... soumis
à l'examen de la Commission directrice des MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE ET
DE SCULPTURE, et faisant l'objet de sa communication N°..... en date
du 6 Mai.....

Bruxelles, le 6 Mai..... 191 3.

H. Van der Borcht

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE : A. 9631

Bruxelles, le 6 mai 1913.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'Etat, des tableaux qui faisaient l'objet de votre lettre du 16 avril.

Ces ouvrages que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourront être retirés au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

LE SECRÉTAIRE,

P. A. - Levaert

MUSÉES ROYAUX

Bruxelles, 6-5 1913

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N°

39

A

OBJET

M. Minin
Sanderbrycht

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice n'a
pas été favorable à l'acquisition, pour les col-
lections de l'Etat, d'estallean
qui faisaient l'objet de votre lettre du
16 mai

ANNEXE

Ces ouvrages que nous tenons, Monsieur
à votre disposition, pourront
être retirés au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente.

Veillez agréer, M., l'assurance de
notre considération distinguée.

Copie expédiée le

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Le 16 Avril 1913.
43 Rue des Feignères
E.V.

Monsieur le Secrétaire,

Je possède un tableau
de L. Verrier "le jeune"
représentant une scène de
cabaret.

Desvant vendre ce tableau
je me permets avant de

l'offrir à un musée
étranger, de vous demander
s'il ne vous intéresserait pas.
La toile à $0,38 + 0,28$ et est
très bien conservée.

J'ai également une petite
Vierge de Raphaël sur
panneau de $0,18 + 0,18$. —

Que ces deux tableaux
vous intéresseraient, je vous
pr^{ie} de me faire savoir quand
je pourrais vous les soumettre.

Veuillez agréer, Monsieur,
mes salutations distinguées

H. Vander Borcht